



## Valeur juridique d'un courrier remis par coursier .

Par **papillondunord**, le **27/09/2016** à **01:57**

Bonjour,

Pourriez-vous me renseigner sur la valeur juridique d'un courrier remis par coursier contre signature , et me dire si cette forme est toute aussi officielle que l'envoi d'un RCAR ?

Pourriez vous également me dire si le coursier à le droit de se rendre n'importe où pour remettre le pli à son destinataire , comme par exemple le lieu de travail , la salle de sport , ou par exemple dans la rue ?

D'avance merci pour vos réponses .

Thomas

Par **Lag0**, le **27/09/2016** à **07:33**

Bonjour,

C'est une remise en main propre contre décharge.

Impossible de vous dire si c'est valable ou pas puisque tout dépend du cadre de la procédure. Certaines procédures prévoient la remise en main propre, d'autres non.

Par **morobar**, le **27/09/2016** à **08:02**

Par ailleurs le coursier a les droits que vous lui accordez.

La loi n'en prévoit aucun.

L'huissier ne peut pénétrer dans les locaux de l'employeur ou de la salle de sport sans y avoir été invité.

Sinon il reste dehors.

Par **papillondunord**, le **27/08/2018** à **18:22**

Merci beaucoup pour vos réponses (avec beaucooooooup de retard )